

# AU PLAISIR DE VOUS RETROUVER A L'ATELIER

*« Déclarer ma microentreprise en ligne »*



# MICRO ENTREPRENEUR

*Comment déclarer votre activité ?*



**PARTICIPEZ A L'ATELIER  
MICROENTREPRISE**



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Pays de la Loire



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Pays de la Loire

# Atelier Microentreprise

## Déclarer son activité en ligne à la CMA

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)



### VOTRE FORMALITE PAR VOIE DEMATERIALISEE

Réalisez vous-même votre demande de création d'entreprise !

#### Pour qui ?

- Les créateurs de microentreprise

#### Où ?

- A la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe (72)

#### Conditions ? Préalables ?

- Avoir réalisé le Stage Préalable à l'Installation ou en être dispensé
- Avoir la qualification professionnelle nécessaire pour le métier visé (si activité réglementée)

#### L'indispensable ? Le nécessaire ?

- Etre à l'aise avec l'informatique
- Avoir une adresse mail personnelle valide

#### Intervenants ?

- Conseillers en formalités juridiques

#### Durée ?

- Entre 1h et 2h30 (atelier de max. 10 personnes)

#### Les + ? Avantages ?

- Mise à disposition d'un ordinateur
- Pas de document à scanner
- Rapidité, simplicité et sécurité juridique
- Des échanges directs avec un conseiller

#### Coût ?

- 67 euros



### RENSEIGNEMENTS & DOCUMENTS A APPORTER LE JOUR DE L'ATELIER

- Tous les renseignements relatifs à votre projet création (date de début d'activité, le détail de vos activités, nom commercial, n° sécurité sociale, ...)
- **Copie** pièce d'identité en cours de validité
- **Copie** justificatif de domiciliation de l'entreprise (facture électricité, téléphone...et Autorisation propriétaire si besoin accompagnée de la taxe foncière du propriétaire)
- Pour les activités soumises à qualification : **copie** justificatif de la qualification (diplôme ou 3 ans d'expérience dans l'activité)
- **Copie** attestation de Stage Préalable à l'Installation ou justificatif de dispense de stage.

Avant l'atelier, si vous avez des questions sur votre projet de création d'entreprise (fiscalité, régime social, ...) n'hésitez pas à contacter le Service Appui aux Entreprises, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, au 02 43 74 53 61 ou 62 ou [entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr)



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Région  
Pays de la Loire

# Atelier Microentreprise

## Bulletin d'inscription

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)



### S'INSCRIRE A L'ATELIER CREATION DE VOTRE MICROENTREPRISE

Profitez de notre expertise et sécurisez vos démarches !

- Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance pour réaliser vos formalités -

Je soussigné(e) .....

Adresse : ..... Adresse mail : ..... @ .....

Ville/code Postal : ..... Téléphone : .....

Sollicite l'assistance aux formalités et je joins le règlement de 67 € pour participer à l'atelier microentreprise organisé le .....

Chèque joint au bon de participation

Carte bancaire/Espèces le jour de l'atelier

Activités exercées (commencer par l'activité principale) : .....

.....

.....

Demande de carte ambulant :

Oui

Non

Date de début d'activité : .....

A ..... le, .....

Bon pour accord (signature)

En cas de problèmes techniques liés à la plate forme de déclaration de création d'entreprise, nous nous engageons à vous recevoir lors d'un entretien individuel pour procéder à l'immatriculation de votre entreprise dans les meilleurs délais.



### TRANSMISSION DE VOTRE BON D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir transmettre votre bon d'inscription soit par courrier ou par mail soit à nous remettre lors de notre intervention au stage de gestion le vendredi de 9h à 10h30



Chambre des Métiers et de l'Artisanat 72  
CFE /Atelier microentreprise  
5, cour Etienne Jules Marey  
72016 LE MANS CEDEX 2



@ : [cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr)

### Au plaisir de vous accompagner dans vos démarches ...

Pour tout complément d'information, contacter le Service des Formalités Juridiques, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi, au 02 43 74 53 53 ou par mail : [cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr)



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Région  
Pays de la Loire